

<http://www.snetap-fsu.fr/Aquitaine-Declaration-du-Snetap.html>



Aquitaine - Déclaration du Snetap-FSU au CAEN du 3 juillet 2015

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 8 juillet 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le Snetap-FSU Aquitaine est intervenu devant le CAEN du 3 juillet 2015 pour rappeler le contexte de son action nationale du 30 juin en soulignant la responsabilité du Ministère et de la Région dans la dégradation de la situation de l'enseignement agricole public.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'enseignement agricole public est, lui aussi, dans une situation préoccupante.

La réforme de la voie professionnelle a eu un effet mécanique pervers.

Alors que les établissements agricoles publics avaient pour la plupart quatre classes conduisant les élèves de la troisième au bac pro, via un [BEP](#) agricole, la réforme a eu pour effet, dans la plupart des établissements, la suppression d'une ou plusieurs classes.

Dans le même temps, les établissements privés ayant pour la plupart soit un BEP agricole, soit un Bac pro, ont eu droit à une création de classe, pour compléter la filière.

La part de l'enseignement agricole public est maintenant de l'ordre d'un tiers des élèves scolarisés, alors qu'il y a quelques années, elle approchait 50%.

La réduction de la durée des études conduisant de la troisième au bac pro a eu un effet délétère pour les élèves les plus fragiles : malgré les efforts des équipes, les taux de réussite aux examens ont diminué depuis la réforme.

Au niveau national, les équipes qui proposent, comme l'enseignement agricole en a la possibilité, de mettre en place des classes spécifiques, permettant d'accroître les chances de réussite des élèves les plus en difficulté, sont systématiquement retoquées par la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Le choix politique de l'austérité, qui est la caractéristique commune de tous les gouvernements qui se succèdent depuis des années, indépendamment des étiquettes politiques affichées, a un effet amplifié dans un service public d'enseignement aux dimensions modestes, comme l'enseignement agricole public.

Pour ne donner qu'un exemple, l'offre de langues vivantes se restreindra au seul anglais, à la prochaine rentrée, dans les lycées professionnels agricoles. Les moyens manquent pour continuer à proposer aux élèves de l'enseignement agricole le choix de l'espagnol, malgré la proximité avec l'Espagne.

La solution proposée, des heures de vacances, ne sera qu'un cautère sur une jambe de bois, permettant seulement de ne pas imposer un changement de langue aux élèves en cours de scolarité.

Les établissements ne peuvent faire évoluer leur offre de formation qu'en pratiquant le troc. **Une fermeture contre une ouverture**. Ainsi, aucune proposition d'évolution ne sera possible, dans l'enseignement agricole public, à la rentrée 2015, et la situation sera la même à la rentrée 2016. L'élargissement de l'offre de formation publique, rendue nécessaire par l'évolution démographique, n'est pas possible.

Mais l'enseignement privé ne connaît pas les mêmes restrictions. Pas question de troc, dans son cas, surtout pour les Maisons Familiales Rurales.

Le conseil régional d'Aquitaine est sur la même longueur d'onde. Ainsi, l'ouverture d'une formation [BTS](#) ACSE a été accordée sans la moindre contrepartie, par apprentissage, à la maison familiale de Mont (64), formation qui entre directement en concurrence avec celles qui sont proposées par les [EPL](#) des Pyrénées atlantiques et des Landes.

L'Aquitaine n'est pas un cas isolé. Dans la région voisine, des millions d'euros ont été dépensés par le conseil régional, pour construire une nouvelle maison familiale, qui concurrencera directement les établissements publics voisins.

L'enseignement agricole public ne veut pas mourir, et ses personnels ont manifesté leur détermination mardi 30 juin, sur le site de cette MFR flambant neuve, alors que l'établissement public le plus proche attend en vain depuis des années la mise en conformité de ses bâtiments.

La nouvelle organisation régionale, décidée ex abrupto, sans prendre l'avis des citoyens, ne va certainement pas arranger les choses pour l'enseignement agricole public. Les lieux de décision, [DRAAF](#), [SRFD](#), vont encore s'éloigner de la plupart des établissements.

Le constat s'impose : le ministère de l'agriculture n'a pas les moyens de faire fonctionner correctement la composante du service public d'éducation dont il a la charge.

Autres exemples : l'indigence du projet agroécologique et du programme de promotion des valeurs de la république. Le ministère fait beaucoup de vent, les ailes du moulin tournent, mais en dessous, la meule tourne dans le vide, car il y a vraiment trop peu de grain à moudre.

Alors que le berceau de la démocratie fait le choix de consulter ses citoyens sur les diktats des banques et des institutions internationales qui leur sont inféodées, la France fait le choix de promulguer une loi d'exception organisant la surveillance généralisée des citoyens.

La démocratie est un combat de chaque jour, et notre pays s'éloigne de plus en plus de cet idéal.